

Leçon 11

Les paroles engagent-elles tout autant que les actes ?

S. Bernard

Pour tout individu inséré dans un groupe social, parler et agir constituent deux modes de relation fondamentaux au monde et aux autres. L'acte peut être défini comme l'expression d'une intention aboutissant à la transformation concrète d'un état de fait. Les paroles, quant à elles, ne doivent pas être confondues avec les mots ou le langage en général car elles ont pour caractéristique d'être proférées. D'après les distinctions terminologiques établies par Saussure, si la langue est la « partie sociale du langage » que l'individu ne peut modifier, la parole est en revanche « l'acte de l'individu réalisant sa faculté (du langage) au moyen de la convention sociale qui est la langue ». Autrement dit, les paroles sont le résultat de notre capacité à parler et l'individu qui les prononce semble alors s'impliquer personnellement, disposant d'une certaine marge de manœuvre.

Si les paroles et les actes sont indéniablement deux modes essentiels de la manifestation de soi, reste à savoir si l'on peut établir entre eux une hiérarchie en matière d'engagement. L'acte semble nous engager de façon indiscutable si « engager » signifie que l'on est considéré comme responsable de ce qui advient et des conséquences qui vont en découler. Celui qui est engagé dans un acte doit pouvoir rendre compte des répercussions de ce dernier. Mais qu'en est-il des paroles : par elles, se lie-t-on également à la possibilité de devoir rendre des comptes ou ne sont-elles que « *flatus vocis* », que gratuité insouciance ? Peut-on les considérer à l'égal des actes ou ces derniers constituent-ils la forme d'engagement maximal ? Le problème ici soulevé ne se réduit pas à une simple question de degré d'engagement mais invite à se demander si cet engagement par les paroles est nécessairement volontaire, s'il est un signe de liberté ou si l'individu se trouve au contraire entraîné dans un processus qu'il a peine à maîtriser.

Pour tenter de répondre à ce problème, nous verrons d'abord en quoi les actes peuvent sembler spontanément nous engager plus que les paroles. Nous examinerons ensuite les cas où les paroles semblent cependant nous engager et nous nous demanderons si ce sont bien les paroles en elles-mêmes qui nous engagent alors. Enfin, nous nous interrogerons sur les conséquences que l'on doit tirer de cet engagement lié à la parole.

Si l'on en croit le perroquet de *Zazie dans le métro*, les paroles semblent d'un poids bien léger : « Tu causes, tu causes, c'est tout ce que tu sais faire », tels sont ses mots. Si le fait de « causer » est ainsi dévalorisé, c'est naturellement par comparaison avec l'action qui constituerait alors une véritable forme d'engagement.

La toile de fond de cette hiérarchie entre acte et parole n'est ni plus ni moins que la distinction -pour ne pas dire l'opposition- entre théorie et pratique. L'acte serait alors vu comme l'initiateur d'une modification concrète, tangible alors que la parole ne resterait que du côté du théorique, c'est-à-dire du non-réalisé. Si l'on y regarde de plus près, cela ne signifie pas que les paroles n'engagent pas, mais simplement, elles engagent moins que les actes qui en constituent l'aboutissement. On attend ainsi de juger les déclarations sur pièces et les pièces en question, ce sont les actes. La pratique philosophique illustre cet impératif : si elle veut être une thérapie de l'âme, comme c'est le cas de la philosophie antique en général et plus particulièrement des philosophies hellénistiques, elle ne peut en rester aux paroles, aux discours et ne prend de sens que dans la réalisation concrète des

règles préconisées. Si Socrate s'était échappé de sa prison par peur de la mort, les paroles tenues pendant sa vie auraient perdu toute leur valeur et il n'aurait pu devenir un modèle et un mythe pour les autres hommes. Il nous offre en effet un exemple d'engagement en conformant ses actes à ses paroles. Ainsi l'épreuve de la mort et la façon d'agir face à son imminence, sont bien l'expérience cruciale de la philosophie. Pour Sénèque également, ce sont les exemples concrets d'actes philosophiques qui engagent le plus dans le chemin de la philosophie : « longue est la voie des préceptes, courte et infaillible celle des exemples », tels sont ses mots dans la Lettre à *Lucilius* 6. Il donne alors l'exemple de disciples tels que Cléanthe, Métrodore, Hermarque qui ont pu être de grands hommes parce qu'ils n'ont pas seulement écouté les paroles de leurs maîtres mais les ont fréquentés et ont pu voir comment ils agissaient. Ce qui est en jeu, c'est alors bien l'efficacité, une efficacité qui engage à la fois ceux qui donnent les exemples et ceux qui les reçoivent, au sens où ces derniers s'engagent sur le chemin de la philosophie. Les paroles n'engagent donc à rien tant qu'elles n'ont pas été suivies d'effets et si l'on se contente de parler de justice sans agir justement, à quoi bon les discours ? C'est en ce sens que valent les exercices spirituels pratiqués par les Stoïciens et qui invitent constamment à la concrétisation du discours. Ainsi Marc-Aurèle ne doit-il pas simplement agir en empereur mais en empereur philosophe et stoïcien, constamment soucieux d'appliquer les dogmes (*dogmata*) du Stoïcisme.

Il apparaît alors que cette épreuve des actes permet de découvrir ceux qu'on appelle les « beaux parleurs », les faiseurs d'illusion. Il s'agirait de mettre à l'épreuve ceux qui ont parlé en les regardant agir. Ainsi, en politique, attend-on que les promesses soient tenues, faute de quoi des sanctions peuvent être appliquées. Il est alors clair que l'on ne peut se baser uniquement sur la confiance que l'on accorde à certains propos : comme l'affirme Hobbes, « sans l'épée, les pactes ne sont que des mots ». Les mots sont certes utiles mais insuffisants et leur engagement semble minimal : il faut qu'il soient corroborés par une conduite adéquate et il en est de même des paroles. Mais en un autre sens, accorder que les paroles n'engagent pas autant que les actes peut constituer un ressort de l'illusion et de la manipulation : lorsque Machiavel prône la ruse pour les gouvernants, il a bien en tête que les paroles n'engagent pas c'est-à-dire qu'elles ne lient pas les princes qui pourront, si les circonstances l'exigent, ne pas respecter leur parole. Certes, l'on jugera sur les actes mais l'on risque d'en arriver à un stade où les paroles, qui ne sont plus dignes de confiance, ne remplissent plus de fonction de communication authentique puisque le destinataire est d'emblée trompé. On admet alors peut-être trop facilement que l'on pourra parler sans que cela n'engage à rien.

Si les actes semblent au premier abord constituer la forme d'engagement maximal, il semble cependant dangereux de refuser aux paroles toute forme d'engagement et cela paraît d'ailleurs impossible dans certains cas.

En effet, personne ne peut nier que les paroles soient parfois très lourdes de conséquences et engagent la responsabilité de leurs auteurs, y compris au niveau juridique. La preuve en est de la diffamation et des mises en accusation dont elle peut faire l'objet. Dans ce cas comme dans ceux que nous allons évoquer, où la parole semble engager, la question qui se pose est de savoir si ce sont véritablement les paroles qui engagent et si la séparation entre acte et parole demeure toujours valide.

Tout d'abord, il existe un certain type de paroles dont l'énonciation-même semble constituer la réalisation d'un acte. Précisons ici que nous parlons toujours bien de *praxis* et qu'il ne peut donc s'agir de la parole poétique au sens où cette dernière produirait quelque chose. Certes, le terme « poésie » renvoie à l'idée d'un faire mais, si l'on suit Aristote dans le livre VI de *l'Éthique à Nicomaque*, il importe de distinguer production et action : « ni l'action n'est une production, ni la production une action ». En effet, le résultat de la production, c'est-à-dire la *poièsis*, est une œuvre extérieure à l'artiste alors que l'action, *praxis*, ne produit pas d'œuvre distincte de l'agent. Le type de parole associé à l'action n'est donc pas la parole poétique mais plutôt la parole que l'on pourrait qualifier de performative. Dans son ouvrage *Quand*

dire c'est faire (How to do things with words ?), J.-L. Austin explique que le rôle d'une affirmation ne se réduit pas nécessairement à la description. Ce qui apparaît, c'est que l'énonciation de certaines phrases constitue en elle-même un acte, telle la formule du pari : dire que l'on parie revient à parier tout comme dire que l'on promet revient à promettre. Concernant la promesse, notons ici qu'elle est un des exemples donnés par Kant dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, lorsqu'il s'agit d'illustrer l'impératif catégorique. Or, les différentes formulations de ce dernier indiquent clairement qu'il est centré sur l'action : « Agis comme si » en sont les premiers mots. La promesse apparaît alors bien comme étant du domaine du devoir et donc du domaine de la pratique : elle est bien une action. Ce qu'il faut relever, c'est que la parole n'engage que parce qu'elle est acte : c'est donc toujours ce dernier qui demeure critère de l'engagement et l'on n'a pas quitté l'idée que l'engagement véritable est celui de l'action. De plus, il est possible de contester que ce soit les paroles en elles-mêmes qui soient acte. C'est ce que fait Pierre Bourdieu dans *Ce que parler veut dire*. Il s'oppose alors à l'idée que le pouvoir des mots réside dans les mots eux-mêmes. Selon lui, l'autorité des paroles vient de l'extérieur, elle n'est que « le pouvoir délégué du porte-parole ». Il faut être autorisé à parler par la société pour que la parole soit efficace : il faut que l'énoncé performatif du locuteur soit en adéquation avec la position sociale de ce dernier et soit inscrit dans un certain rituel social. On peut ici songer au rituel du serment par exemple. Adopter cette perspective ne revient pas à nier que les paroles nous engagent : simplement, elles ne le font pas par elles-mêmes mais plutôt par ce dont elles sont la représentation. Il semble donc que les énoncés performatifs, même s'ils nous engagent, ne puissent pas prouver que les paroles en elles-mêmes nous engagent autant que les actes.

Qu'en est-il des cas où, sans être performatives, certaines paroles engagent parfois lourdement notre responsabilité ? Il est en effet des moments où dire certaines paroles relève du courage : ainsi en est-il de la parole contestatrice sous un régime autoritaire, l'engagement pouvant aboutir à la mort de celui qui a parlé. Cela signifie-t-il que les paroles engagent alors autant, voire plus, que les actes ? Tout d'abord, ces paroles contestatrices sont souvent accompagnées d'actes et c'est la conjonction des deux qui achève leur caractère subversif. Dans *Les Misérables*, si Gavroche est tué, ce n'est pas juste parce qu'il chante mais parce qu'il défie les gardes nationaux en continuant à ramasser les balles malgré les avertissements. D'autre part, même dans les cas où la conduite est entièrement orientée vers la parole, le contexte peut faire du simple fait de parler un acte : répondre à un officier dans un camp de concentration est un acte d'insoumission. Là encore, si la parole engage c'est parce qu'elle est un acte et la séparation entre parler et agir n'est plus efficace.

Si la parole peut dans certains cas engager autant qu'un acte, il faut entendre non pas qu'elle est comparée à l'acte en général mais qu'elle est un type d'acte en elle-même. Certes, elle n'est pas acte au sens d'une modification concrète et matérielle mais manifester sa volonté en cherchant à changer un état de fait n'implique pas nécessairement ce type de modification. Il reste alors à se demander si ce genre de situation est exceptionnelle et si toutes les paroles engagent.

Certes, toutes les paroles ne sont pas nécessairement des actions au sens où nous venons de le dire. Cela signifie-t-il qu'il pourrait y avoir des paroles qui n'engagent à rien et que l'on pourrait prononcer en toute insouciance, sans vouloir dire quoi que ce soit ?

La réponse à une telle question semble être négative dans la mesure où la parole sera toujours perçue par son destinataire comme un engagement de son émetteur. Engagement ne signifie pas nécessairement que l'on tienne une promesse mais l'on donne simplement quelque chose en gage. Or, toute parole traduit, donne quelque chose qui appartient à celui qui la prononce. Et c'est ce don qui permet à la communication de s'effectuer. Mais que livrent exactement les paroles ? Selon Descartes, les paroles humaines ne se rapportent pas aux passions et sont l'expression de notre pensée face aux événements qui se présentent. C'est d'ailleurs en ce sens

qu'elles ne peuvent selon lui appartenir qu'à l'homme, comme il le dit notamment dans la *Lettre au Marquis de Newcastle* du 23 novembre 1646 : « la parole étant ainsi définie ne convient qu'à l'homme seul ». On peut donc penser que spontanément, dès qu'il y aura communication, la parole sera considérée comme engageante en tant qu'elle livre la pensée de l'autre. En ce sens, elle peut être vue comme un engagement aussi fort que celui de l'acte : que peut livrer un homme qui l'engage davantage que sa pensée ? Qu'il le veuille ou non, il sera compris d'une certaine façon, interprété et l'on resituera ses actes par rapport aux paroles prononcées et à la pensée qu'elles étaient censées exprimer. Si la présence de l'autre est un « enfer » pour reprendre l'expression de Jean-Paul Sartre, ce peut être à cause de cette interprétation constante et inévitable. Même les paroles apparemment les moins engageantes font l'objet d'interprétation et peut-être de l'interprétation la plus poussée : tel est le cas pour les lapsus à première vue anodins et que la psychanalyse a cherché à interpréter non certes par rapport à une pensée consciente d'elle-même mais par rapport à une puissante instance : l'inconscient. Il y aurait dès lors une sorte d'engagement involontaire et nous serions malgré nous amenés à livrer quelque chose de nous-mêmes dans les paroles.

Dès lors se pose la question de savoir si l'on peut tirer certaines conséquences de cet engagement nécessaire des paroles. Si toute parole nous engage et ne sera jamais prise à la légère -même si c'est dans cet esprit qu'elle a été prononcée-, la meilleure solution est sans doute de travailler à l'élaboration d'un sens et de son expression la plus claire et de chercher à maîtriser cet engagement pour en faire l'expression de notre liberté. La parole ainsi réfléchie, assumée devient alors la condition d'un sens possible de l'action. Rendre cette parole engagée efficace peut apparaître comme un devoir pour tout individu vivant dans un groupe. L'animal politique qu'est l'homme a selon Aristote deux traits caractéristiques : la *praxis*, l'action, et la *lexis*, la parole. Ces deux aspects s'opposent à la force et à la violence et l'on peut penser que leur combinaison permet un engagement authentique, c'est-à-dire une expression de la liberté allant de pair avec la responsabilité. Selon Hannah Arendt, le cadre qui permet aux paroles d'engager autant que les actes, c'est le cadre de l'espace public, bien différencié de l'espace privé et des contraintes matérielles de la survie. L'homme qui parle dans cet espace public peut être considéré comme engagé, contrairement à l'esclave privé de toute parole libre et dès lors de toute action.

Indéniablement, les paroles ne sont pas vaines et ne peuvent jamais être séparées de celui qui les a énoncées et se trouve par là engagé. Établir une hiérarchie entre cet engagement et celui des actes semble difficilement tenable. En revanche, il est clair que ces deux types d'engagement se complètent pour aller parfois jusqu'à devenir difficilement discernables : en ce sens, on peut alors dire que les paroles engagent autant que les actes, sans qu'il y ait pour autant compétition entre les deux.